

MARSILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix-huit septembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Madame Nicole MANGOT

Absents excusés : Monsieur Daniel MAHE (pouvoir à Madame Monique BARRIERE), Madame Annie COURCY (pouvoir à Monsieur Hervé PINEAU), Monsieur Flavien GENDRON

Absents : Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Sylvain FLOGNY, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE

Secrétaire de séance : Monsieur Franck COUDRAY

Date de la convocation : 18/09/2025		Nombre de votants	12
Nombre de membres afférents		Bulletins blancs	00
au Conseil Municipal :	23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	18	Suffrages exprimés	12
Nombre de membres présents	10	Pour	12
Nombre de procuration	02	Contre	00

25.57 - Mise à disposition de la salle Jules Maigret au bénéfice des associations DE SI DE LA 17 et Ateliers Photographiques de la Baie - Saison 2025/2026

Dans le cadre du soutien aux associations marselloises, la Commune, en plus d'une aide financière versée sous forme de subvention, est amenée à mettre gracieusement à disposition de celles-ci des locaux et/ou équipements communaux, selon des modalités réglées par voie de convention entre la commune et les associations utilisatrices, qu'elles soient sportives, culturelles ou de loisirs. Celles-ci ont vocation à définir au mieux les conditions dans lesquelles les infrastructures peuvent être utilisées, ainsi que les obligations et responsabilités de chacune des parties. Elles visent à clarifier et à améliorer les relations entre la commune et les associations, mais également à optimiser la gestion des différents équipements.

Par mail du 16 septembre courant, l'association DE SI DE LA 17 sollicite l'autorisation d'occuper la salle Jules Maigret (étage de la bibliothèque), afin d'y organiser ses activités (3 cours de flûte), le mardi de 16h30 à 18h. Il est précisé qu'antérieurement, l'association utilisait la salle paroissiale, qui n'est désormais plus disponible.

Cette nouvelle occupation conduit DE SI DE LA 17 à empiéter sur créneau attribué à l'association des Ateliers Photographiques de la Baie, mais, a priori, avec l'accord de cette-dernière.

AR Prefecture

017-211702220-20250923-DELIBERATIO2557-DE
Reçu le 06/10/2025

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de l'association DE SI DE LA 17, en date du 16 septembre 2025, pour l'occupation de la salle Jules Maigret, afin de pouvoir y organiser les cours de flûte, le mardi de 16h30 à 18h,

Considérant l'accord de l'association Les Ateliers Photographiques de la Baie pour laisser ce créneau à la disposition de DE SI DE LA,

Considérant la nécessité de fixer les conditions de mise à disposition des infrastructures communales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de mise à disposition de la salle Jules Maigret au profit de l'association DE SI DE LA 17, pour la saison associative 2025/2026 ;
- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de la salle Jules Maigret au profit de l'association Les Ateliers Photographiques de la Baie, pour la saison associative 2025/2026 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et l'avenant précités.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Marsilly, le 24 septembre 2025,

Le Maire, Président de séance,
Hervé PINEAU



Le Secrétaire de séance,
Franck COUDRAY

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Franck COUDRAY', is written over the text of the secretary's name.